



Communiqué de presse

Suisse Eole – Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

La Sagne, le 27 janvier 2010

Le Grand Conseil neuchâtelois rejette le projet de loi des Verts sur l'énergie éolienne

Neuchâtel peut désormais réaliser son potentiel

Dans sa séance du mercredi 27 janvier 2010, le Grand Conseil neuchâtelois a rejeté un projet de loi sur l'énergie éolienne. Déposé par les Verts, ce texte prévoyait l'octroi par l'Etat de concessions aux exploitants d'éoliennes. Suisse Eole avait pris position contre ce projet qui, outre une constitutionnalité douteuse, était problématique car il risquait de compliquer encore davantage des procédures déjà très strictes.

Pour le Parlement neuchâtelois, le principal problème soulevé par le projet de loi des Verts résidait dans son incompatibilité avec la Constitution. Comme le soulignait en son temps Suisse Eole, le vent appartient à tous et ne saurait faire l'objet d'un monopole d'Etat. Si l'on veut développer l'éolien, une énergie renouvelable, indigène et propre, il faut éviter d'ajouter des obstacles supplémentaires sur le chemin déjà long et difficile que doivent prendre les développeurs de projets.

Suisse Eole tient par ailleurs à rappeler que l'énergie éolienne est une chance pour les régions périphériques. Le vent est une matière première dont les communes de montagne doivent pouvoir tirer profit. Il peut apporter une importante contribution à l'autonomie énergétique d'une communauté. On estime en outre qu'un tiers des investissements consentis lors de la réalisation d'un parc éolien reste dans la région.

Grâce à ce vote acquis à une large majorité, le Conseil d'Etat peut désormais donner son feu vert au développement de l'énergie éolienne et à la réalisation de l'important potentiel du canton, pour le plus grand bénéfice de sa population.

Communication Suisse Eole

Renseignements:

Laurent Favre, conseiller national, président de Suisse Eole, 079 347 16 46